

L'an deux mil dix-neuf, le vingt huit février à vingt heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué le quinze février deux mil dix-neuf, s'est réuni à la salle de réunion du SICOTRAL située 2, voie de Chaume à Lerrain en séance publique.

De la Communauté de Communes Les Vosges côté sud ouest :

Titulaires : ADAM Christian, ANDELOT Serge, BERNARD Daniel, BOGARD Gérard, CAYTEL Marie Louise, DESTRIGNEVILLE Hervé, FATET Pascal, GAUDE Michel, LALLOZ Jacques, LELARGE Pascal, NICOLAS Claude et ROCHE Monique.

Suppléant : Néant.

De la Communauté de Communes de Mirecourt Dompaire :

Titulaires : AUBRY Pascal, CUSSENOT Bernadette, MULOT Louis, NOEL Gérald, RAMBAUT Patrick et VAILLANT Christian.

Suppléant : Néant.

De la Communauté d'agglomération d'Epinal :

Titulaires : AUBRY Michel, BLAISE Etienne, DAGUEY Nicole, JOLLET Philippe, MAURICE Jean-François et MILOT Carine.

Suppléant : Néant.

Etaient excusés : BISCH Stéphane, FATET Patrick, GORNET François et MARTIN François

Pouvoir : Mr MARTIN François donne pouvoir Mr AUBRY Pascal.

Etait absent : DUPONT Sylvette

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 20h35.

Le Président commence sa réunion et demande s'il n'y a pas de questions concernant le compte rendu de la réunion du 16 octobre 2018 envoyé par mail le 18 octobre 2018, le compte rendu est donc approuvé.

Sur proposition du Président, Nicole DAGUEY a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1/ Indemnité du trésorier.
- 2/ RIFSEEP.
- 3/ Prime de service et de rendement.
- 4/ Règlement de déchèterie.
- 5/ Achat de terrain à la commune de Lamarche.
- 6/ Achat de terrain à la communauté de communes les Vosges Côté Sud Ouest.
- 7/ Contributions 2019 aux communautés de communes.
- 8/ Montant d'une gratification pour un stagiaire.
- 9/ Investissements 2019.
- 10/ Marché public pour l'achat d'un châssis 26 tonnes équipé d'une benne à ordures ménagères et d'une grue auxiliaire.

1/ Indemnité du trésorier.

Le président informe le comité syndical que le trésorier de la trésorerie de Darney nous a adressé le décompte de son indemnité de conseil sur l'exercice 2018 à savoir : 551.03 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical accepte de verser l'intégralité de l'indemnité au trésorier.

2/ RIFSEEP

Le président propose au comité syndical de modifier l'annexe « Cotation des emplois + détermination des groupes de fonctions + détermination des montants IFSE + CIA » de la délibération N°19/2018 en fixant les montants annuels IFSE + CIA au plafond réglementaire fixé par l'état.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical accepte de modifier le tableau annexe de la délibération N°19/2018.

3/ Prime de service et de rendement

Le président explique qu'actuellement, les décrets pour les techniciens concernant le RIFSEEP ne sont pas encore sortis, en attendant il propose de mettre en place une prime de service et de rendement aux techniciens.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical accepte de mettre en place la prime de service et de rendement.

4/ Règlement de déchèterie.

Le président explique que suite à des changements en déchèterie nous devons modifier le règlement. Le document a été envoyé par mail au préalable afin de le consulter.

Le président revient sur les points modifiés :

- La liste des déchets acceptés et refusés classée par flux,
- La collecte de l'amiante,
- L'ajout d'un paragraphe sur la sécurité et la prévention des risques,
- L'ajout de 5 annexes reprenant les horaires, le plan de localisation et le plan de chaque déchèterie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical adopte le règlement des déchèteries.

5/ Achat de terrain à la commune de Lamarche

Le président explique que l'agrandissement de la déchèterie de Lamarche a été réalisé sur un terrain appartenant pour une partie à la communauté de communes « Les Vosges Côté Sud Ouest » et une partie appartenant à la mairie de Lamarche.

Après avoir tout remis à plat avec la géomètre nous devons acheter à la commune de Lamarche les parcelles 214-215-216-217-218 pour 132m² à 1 € le m² soit 132 €

Après en avoir délibéré, à 1 voix CONTRE et 24 voix POUR, le comité syndical accepte d'acheter les parcelles à la commune de Lamarche.

6/ Achat de terrain à la communauté de communes les Vosges Côté Sud Ouest.

Pour les mêmes raisons précédemment citées dans le point 5, nous devons acheter la parcelle 212 pour 10 ares 53 à la communauté de communes pour 1 € le m² soit 1053 €.

Après en avoir délibéré, à 1 voix CONTRE et 24 voix POUR, le comité syndical accepte d'acheter la parcelle à la communauté de communes « Les Vosges Côté Sud Ouest ».

7/ Contributions 2019 des adhérents au SICOTRAL

Le président propose de fixer la contribution prévisionnelle des membres pour l'année 2019 comme suit :

	Montant redevances OM 2018	Titres et mandats correctifs	Réduction pour les frais de gestion des adhérents	Contribution 2018	Contribution prévisionnelle 2019
CC les Vosges Côté Sud-Ouest	917 252,60 €	-1 463,05 €	-14 347,00 €	901 442,55 €	900 000 €
C A d'Epinal	363 890,38 €	-2 156,01 €	-6 221,00 €	355 513,37 €	355 000 €
CC Mirecourt Dompaire	413 511,22 €	données non transmises	-6 414,00 €	407 097,22 €	405 000 €
				Total	1 660 000 €

Il rappelle que cette contribution prévisionnelle sera régularisée en fin d'année compte tenu :

- du montant total des redevances éditées en 2019,
- des correctifs réalisés par les adhérents suite aux réclamations des usagers traités entre le 1er novembre 2018 et le 31 octobre 2019,

Les factures mises en non-valeurs sont à la charge financière des communautés de communes. Cependant, la compétence ordures ménagères permet aux communautés de communes de toucher la DGF et en plus, le SICOTRAL laisse 2€ par part fixe pour les frais de gestions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical accepte les montants des contributions ci-dessus.

8/ Montant d'une gratification pour un stagiaire

Le président explique que nous allons accueillir un stagiaire du 1er avril au 30 juin 2019 qui est actuellement étudiant en licence professionnelle gestion et traitement des déchets à Lons le Saunier.

Le thème de son stage portera sur l'étude de faisabilité technique et financière pour la mise en place d'une collecte de bio déchets (étudier la réglementation, rechercher les exutoires, rencontrer les producteurs professionnels et estimer les tonnages,...).

Le président propose de lui verser une gratification.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical accepte de verser une gratification de 3.60 € de l'heure.

9/ Investissements 2019

Avant de parler des investissements 2019, le président propose aux membres du comité syndical de faire un point sur ceux programmés l'année dernière :

Les travaux à la déchetterie de Darney sont terminés tout s'est bien passé.

Coût de l'opération : 171 914.60 € HT nous avons eu une subvention DETR pour un montant de 64 586 €, reste à notre charge 107 328.60 €.

Achat du camion à ordures ménagères : Nous venons de le réceptionner, la pesée est opérationnelle et il tourne.

Coût de l'opération : 178 872.87 € HT nous avons eu une subvention du conseil départemental de 28 977.40 €, nous avons vendu l'ancien camion pour 9 000 €, reste à notre charge 140 895.47 €.

Nous n'avons pas avancé sur l'agrandissement des locaux à Lerrain. C'est un projet qui reste d'actualité.

Nous avons programmé l'achat de 4 bennes équipés de couvercles pour les déchèteries. Nous ne les avons pas achetés car après réflexion il serait plus opportun d'investir dans des bennes compactrices pour les cartons dans un premier temps, voir pour d'autres types de déchets par la suite.

Achat de bennes compactrices pour les cartons de déchèterie :

Avec les tonnages de 2017 SANS COMPACTION				
	tonnes	nb enlèvement	tonne/benne	Coût de transport 2017
BAINS LES BAINS	57,10	55	1,04	10 395,00 €
DARNEY	52,42	61	0,86	10 048,20 €
DOMPAIRE	61,32	62	0,99	11 089,20 €
LAMARCHE	31,82	36	0,88	4 989,60 €
MONTHUREUX	23,98	23	1,04	4 677,00 €
TOTAL	226,64	237,00	0,96	41 199,00 €

Avec les tonnages de 2017 Simulation AVEC COMPACTION				
	tonnes	nb enlèvement	tonne/benne	Coût de transport estimé
BAINS LES BAINS	57,10	13	4,50	2 740,80 €
DARNEY	52,42	12	4,50	1 866,15 €
DOMPAIRE	61,32	14	4,50	1 880,48 €
LAMARCHE	31,82	7	4,50	980,06 €
MONTHUREUX	23,98	23	1,04	4 523,92 €
TOTAL	226,64	68	3,33	11 991,41 €

Sur une année l'économie sur le coût de transport est de plus de 29 000 €.

A l'achat une benne compactrice coûte 22 000 €, nous souhaiterions en installer sur les déchèteries de Bains les Bains, Darney, Dompain et Lamarche. Le retour sur investissement se ferait rapidement c'est-à-dire sur 3 ans.

Ces chiffres ne sont pas gonflés et c'est suite à des visites sur site que nous vous proposons cet investissement. Il existe un autre système fixe qui compacte un peu plus mais il est inadapté pour nous car nous sommes toujours confrontés à notre vaste territoire que nous devons équiper de manière uniforme et pratique. Le prix c'est au moins 50% en plus. Les bennes mobiles nous apporteront plus de souplesse.

Achat d'un camion à benne compactrice pour la collecte des déchets recyclables.

L'année dernière nous avons également prévu l'achat d'un camion pour la collecte sélective (conteneurs mélange) après réflexion et dans la même optique de compaction nous vous proposons d'investir dans un camion 26 tonnes équipé d'une benne de type ordures ménagères compactrice et d'une grue auxiliaire.

Actuellement, nous chargeons ces déchets dans une benne traditionnelle sans compaction et sommes obligés de dépoter une vingtaine de fois en 15 jours. En moyenne nous parcourons 40 km en 1h 30 pour réaliser un dépotage au coût de 3 € par km.

Grâce à ce nouveau véhicule qui permet de charger deux fois plus de déchets, nous pourrions :

- Diviser par deux le nombre de dépotages et ainsi ne réaliser plus que 10 dépotages en 2 semaines soit une économie de 200 km par semaine, 10 400 km par an
- Augmenter le nombre de points de collecte sur une journée grâce au temps de dépotages gagnés
- Réduire ainsi le nombre de tournées à 10 soit une collecte par jour ouvré en 2 semaines.

Outre les gains environnementaux, nous pourrions ainsi réduire les coûts de collecte de 31 200 € par an. Le surcoût de ce type de véhicule à l'achat est de 70 000 € HT, ce montant serait amorti en un peu plus de deux ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical accepte les investissements 2019 cités ci-dessus.

Le président rajoute que ces investissements : camion compacteur tout équipé et 2 bennes compactrices pour les déchèteries nous coûteraient environ 270 000 euros, subventions déduites.

Notre trésorerie nous permet d'autofinancer la totalité.

Ces investissements vont nous donner un nouvel élan aussi bien technique que financier.

Dans le futur, il faudra sans doute encore augmenter nos investissements dans le domaine des bennes compactrices afin d'être encore plus performants et cela permettra de stabiliser les effectifs du personnel.

Aujourd'hui nous sommes toujours dans la même dynamique nous pouvons régler la totalité de notre dette et fonctionner.

Nos finances en progression sont plutôt correctes et notre maîtrise technique également puisque nous avons reçu à Nancy le 1er prix décerné par l'ADEME comme étant la collectivité la plus performante en milieu rural de toute la région GRAND EST.

Mais on a encore une belle marge de progrès.

Monsieur NOEL Gérald nous propose de se renseigner sur les taux des prêts et voir si ce ne serait pas intéressant d'emprunter au moins une partie de la somme plutôt que d'utiliser notre trésorerie. Nous allons nous renseigner.

10/Marché public pour l'achat d'un châssis 26 tonnes équipé d'une benne à ordures ménagères et d'une grue auxiliaire

Vu la décision du comité syndical concernant les investissements 2019,

Le président propose de lancer un appel d'offres ouvert pour l'achat d'un châssis 26 T équipé d'une benne à ordures ménagères et d'une grue auxiliaire nécessaire pour la collecte sélective pour un montant estimé à 260 000 € HT.

Ce marché sera divisé en 2 lots :

- Lot 1 : châssis 26 T
- Lot 2 : équipement

Le président donne quelques chiffres sur le coût de la gestion des déchets.



Coût de la gestion des déchets

(tous flux : ordures ménagères / recyclables / déchèteries)

Moyenne départementale	81.20 € / Hab
SICOTRAL	61.60 € / Hab soit 24 % de moins que la moyenne départementale

Coût de la gestion des ordures ménagères :

Moyenne départementale	57.00 € / Hab
SICOTRAL	32.00 € / Hab soit 44 % de moins que la moyenne départementale

En 2016, les collectivités en redevance incitative font baisser le coût moyen du département par habitants de 2.60 € (Chiffres ADEME).

La séance est levée à 21h30.

Le Président,

Christian ADAM

